

**Michel Bellet, Philippe Solal (dir.), Économie, républicanisme et république, Paris (Classiques Garnier) 2019, 258 p. (Bibliothèque de l'économiste, 22), ISBN 978-2-406-09058-8, EUR 32,00.**

rezensiert von | compte rendu rédigé par  
**Manuela Albertone, Turin**

Il n'est pas surprenant que deux économistes français, Michel Bellet et Philippe Solal, aient publié un volume qui a pour titre, «Économie, républicanisme et république» et que la maison d'édition soit Classiques Garnier, un éditeur à vocation interdisciplinaire. Point de départ des directeurs de l'ouvrage est la distinction préalable entre républicanisme et idée républicaine, à souligner leur prise de distance par rapport à un paradigme interprétatif qui vise à atteindre une dimension analytique et normative. À partir des travaux de John Pocock, Quentin Skinner et Philip Pettit la notion de républicanisme classique, élargie par celle de néorépublicanisme, centrée sur l'idée de liberté comme non-domination, est devenue une clé de lecture de la culture politique à l'époque moderne.

La mise en question de son caractère unifiant, au nom des particularités des contextes nationaux est désormais bien établie et a été avancée également en France par les auteurs et auteures qui ont souligné sa dimension sociale comme spécificité française<sup>1</sup> ou le manque de perspective économique du républicanisme anglo-saxon<sup>2</sup>. Ce sont deux économistes, qui abordent maintenant pour la première fois la question du rapport entre *res publica*, bien public, et économie dans un volume qui recueille les contributions d'économistes, d'historiens et de philosophes. La présence de juristes aurait encore mieux complété cette approche pluridisciplinaire.

Le peu d'intérêt pour un thème où l'efficacité de l'économie serait subordonnée à la politique, mise en avant par Bellet et Solal pour expliquer la faible présence d'économistes dans ces discussions, ne justifie pas cette absence. Si d'ailleurs au niveau historique, par sa notion de biopolitique, Foucault avait déjà détecté à l'origine de l'économie politique la soumission du pouvoir politique aux intérêts du marché, des économistes contemporains, tels que Sen, Stiglitz ou Mazzucato, demandent une nécessaire synergie entre État et marché.

<sup>1</sup> Pierre Crétois, Stéphanie Roza (dir.), *Le républicanisme social: une exception française?*, Paris 2014.

<sup>2</sup> Jean-Fabien Spitz, *Le moment républicain en France*, Paris 2005 (NRF Essais).



Herausgegeben vom Deutschen  
Historischen Institut Paris |  
publiée par l'Institut historique  
allemand



Publiziert unter | publiée sous  
[CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)

C'est plutôt la spécialisation et le manque de dialogue entre disciplines qui permettent de comprendre l'absence d'économistes dans un débat qui, touchant au rapport entre individu et collectivité, devrait plutôt les conduire à y prendre leur part. Ce recueil vise à combler cette carence et découle de la conscience des auteurs du fait que questionner le contenu économique du républicanisme renvoie plus généralement au rapport entre économie et politique.

L'approche historique et sa valeur méthodologique figurent dans toutes les contributions. Une chronologie élargie permet de saisir le lien entre la pluralité des contextes et l'élaboration des idées. La République romaine (Stavroula Kefallonitis), la pensée républicaine de Machiavel reformulée par Francis Bacon (Joël Thomas Ravix) se rapportent aux enchaînements entre institutions, politique et idéologies avant l'élaboration de la science de l'économie politique qui s'imposa au XVIII<sup>e</sup> siècle comme langage moderne de la politique. Rousseau (Pierre Crétois, Blaise Bachofen) et la Révolution française (Yannick Bosc) sont au cœur de l'élaboration du concept moderne de légitimation démocratique, qu'on vise à opposer à l'école de Cambridge aussi bien méthodologiquement, au nom d'une tradition française d'histoire des idées politiques, qu'idéologiquement, en refusant la relativisation de la notion de souveraineté du peuple (Juliette Grange). Si la Révolution s'impose, l'organisation des contributions en deux parties, républicanisme et économie avant et après la Révolution, a empêché toutefois d'assigner sa juste place à Robespierre (Yannick Bosc), traité dans la section qui comprend aussi les chapitres dédiés à Say (André Tiran) et Sismondi (Nicolas Eyguesier, Michel Bellet, Philippe Solal).

»La Révolution française occupe une faible place dans les travaux sur l'économie politique républicaine«, remarque Yannick Bosc au début de son chapitre (p. 79). Le volume a sans doute le mérite d'avoir placé la Révolution et son legs au cœur de la question du rapport entre économie et politique et d'avoir centré autour de la propriété l'analyse des implications politiques du discours économique. À partir d'un nouveau concept de propriété, lié à la liberté et à l'indépendance de l'individu et opposé au privilège comme fondement de l'ordre social, la science de l'économie politique a miné la société traditionnelle jusqu'à la chute de l'Ancien Régime.

On regrette l'absence de contributions sur ce sujet, car elles auraient permis de saisir les traits communs de l'idée de propriété qui fut au cœur du tournant révolutionnaire, en dépit de différentes stratégies d'action face aux circonstances. Cette perspective permettrait même de surmonter l'opposition désormais dépassée entre économie politique girondine et montagnarde, qui ressort de l'interprétation de Robespierre proposée par Yannick Bosc. Ainsi que le principe de l'unité de la souveraineté inspira les différentes constitutions de la période révolutionnaire, le rôle émancipateur de la propriété fut le trait unifiant de la culture économique révolutionnaire.



Herausgegeben vom Deutschen  
Historischen Institut Paris |  
publiée par l'Institut historique  
allemand



Publiziert unter | publiée sous  
[CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)

Bosc partage la notion d'«économie politique populaire», mise en avant pour la première fois par Florence Gautier. Elle est définie par le droit à l'existence et la mise en question du principe de la liberté du commerce et opposée à l'économie politique libérale qu'elle fait remonter aux physiocrates et à Condorcet. Les critiques faites à cette lecture de la pensée économique de Robespierre se fondent sur le fait qu'elle s'appuie sur une seule occurrence, dans le discours à la Convention du 10 mai 1793, qui concernait la participation du peuple aux assemblées électorales: »Par là, vous aurez résolu le problème, encore indécis de l'économie politique populaire, de placer dans la vertu du peuple et dans l'autorité du souverain les contrepoids nécessaires des passions des magistrats et de la tendance du gouvernement à la tyrannie« (p. 145).

On peut ajouter à ces considérations que l'idée de Gautier d'un »projet de société libérale non-économiste« est indéterminée au niveau de la théorie économique et que le discours de Robespierre, qui avait pour cible le projet de constitution girondine, était éminemment politique et opposait une idée mystique de corps social à la démocratie représentative de Condorcet enracinée dans le territoire.

La conception de la propriété comme rapport social représente une spécificité française, indépendamment de sa légitimation naturelle ou conventionnelle. Dans cette perspective les pages dédiées par Pierre Crétois à Léon Duguit (p. 101–111) poussent à réfléchir aux éléments de continuité entre culture économique et juridique qui se posent comme un trait définissant l'idée républicaine comme responsabilité civique. L'analyse de »Les transformations du droit privé depuis le code Napoléon«<sup>3</sup> est focalisée sur la reformulation du droit de propriété que Duguit légitime par sa fonction sociale et qui implique la responsabilité du propriétaire envers la collectivité. Une différente articulation entre droit privé et droit public au profit de la dimension publique, fait du propriétaire un acteur central par sa fonction sociale, ce qui amène à réexaminer le droit individuel à la propriété.

L'auteur se rapporte au legs de la sociologie française, de Comte à Durkheim, pour remonter aux origines du socialisme juridique de Duguit et analyse d'une façon comparative Duguit et Rousseau comme exemples de mise en question des fondements de la propriété. Il serait utile de remonter aussi à l'origine de la science de l'économie politique pour retrouver cette conception sociale de la propriété. La confiscation des terres inutilisées légitimée par Duguit évoque le nécessaire dépouillement des revenus non réinvestis par les propriétaires évoqués par Quesnay, au nom de la responsabilité sociale du propriétaire et du principe que la richesse appartient autant à l'État qu'aux propriétaires.



Herausgegeben vom Deutschen  
Historischen Institut Paris |  
publiée par l'Institut historique  
allemand



Publiziert unter | publiée sous  
[CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/)

<sup>3</sup> Léon Duguit, Les transformations du droit privé depuis le Code Napoléon, Paris 1912.

Le volume dans son ensemble donne une contribution riche et diversifiée à une notion moderne de république qui s'oppose à la catégorie de républicanisme classique. Ses fondements économiques en sont un trait distinctif. L'attention portée dans plus d'un chapitre aux métamorphoses du concept de propriété s'inscrit dans ces coordonnées. Une nouvelle conception de la propriété a joué un rôle décisif dans l'effondrement de la société d'ordres. Le volume analyse la manière dont sa fonction sociale a concouru à la construction d'une idée de république et à une théorie républicaine de la propriété comme spécificités françaises.



Herausgegeben vom Deutschen  
Historischen Institut Paris |  
publiée par l'Institut historique  
allemand



Publiziert unter | publiée sous  
[CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)